

ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES :

- Monsieur le Ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse, représenté par Monsieur Jean HUBAC, Chef du service de l'accompagnement des politiques éducatives - MENJ, DGESCO
- Monsieur Edouard GEFFRAY, Directeur Général de l'Enseignement scolaire, représenté par Madame Stéphanie GUTIERREZ, Adjointe au Sous-directeur de l'action éducative, Service de l'accompagnement des politiques éducatives - DGESCO, MENJ
- Monsieur Vincent SOETEMONT, Directeur Général des Ressources Humaines, représenté par Monsieur Dominique VIALLE, Adjoint à la Sous-Directrice de la gestion des carrières, Secrétariat général - DGRH, MENJ
- Madame la Ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, représentée par Monsieur Alexis RIDDE, Chef du bureau de l'élaboration des politiques publiques du sport
- Madame Fabienne BOURDAIS, Directrice des Sports, Ministère des Sports et des Jeux olympiques et Paralympiques, représentée par Madame Dorine MEUNIER, Chargée de mission sport en milieu professionnel et engagement
- Madame Laurence VAGNIER, Cheffe de service, adjointe à la Directrice des sports, représentée par Monsieur Dominique LEBAILLY, Chargé de mission évolution de l'offre d'activité physique et sportive
- Monsieur Christophe MAUNY, Inspecteur d'académie, DASEN de l'Hérault
- Monsieur Marc FLEURET, Président du Conseil Départemental de l'Indre, représentant l'Assemblée des Départements de France (ADF)
- Monsieur Francois MICHELETTI, Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, Groupe de l'EPS
- Monsieur Charles FERREIRA, Président de la F.F. de Danse, administrateur du CNOSF, représentant le CNOSF
- Monsieur Christian GLOMERON, Proviseur du LPO Delacroix, Drancy
- Monsieur Frédéric JAKIEWICZ, Proviseur du Lycée Polyvalent Marcel Dassault, Rochefort s/Mer
- Monsieur Michel BALLOUARD, Délégué national à la vie lycéenne et collégienne, Sous-direction à l'action éducative, DGESCO
- Madame Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, Collège La Mare aux Saules, Coignières, académie de Versailles
- Monsieur Emmanuel LESNÉ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Anne de Bretagne, Rennes, académie de Rennes
- Monsieur Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Marcel Pagnol, Tonny Boutonne, académie de Poitiers
- Monsieur Eric OLIVERO, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Lycée Jean-Baptiste Corot, Savigny sur Orge, académie de Versailles
- Monsieur Thierry RAYNAL, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, LEGTA Saint-Lô Thère, Le Hommet d'Arthenay, académie de Caen
- Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale - SNEP/FSU
- Monsieur Benoit HUBERT, Secrétaire Général - SNEP/FSU
- Monsieur David LELONG, Délégué national Enseignants d'EPS pour le SE-Unsa
- Monsieur Eric MARICAILLE, représentant de la Fédération PEEP

Etaient excusées :

- Madame Corinne KALDI MASSARD, Principale du Collège Pierre Bertone, Antibes
- Madame Carole THOBOR, Administratrice nationale, Fédération FCPE

Ouverture par Monsieur Jean HUBAC, représentant le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, président

Monsieur Jean HUBAC remercie les membres de leur présence et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres, les élections professionnelles venant de se dérouler. Il faudra donc mettre les arrêtés à jour dès ce début d'année. Monsieur HUBAC informe les membres qu'il faudra analyser l'état des statuts de l'UNSS, qui demandent certainement des précisions ou des mises à jour. Un travail préparatoire sera entrepris et présenté lors d'un prochain conseil d'administration.

Monsieur HUBAC propose de passer aux déclarations liminaires.

I) Déclarations liminaires

Monsieur Benoit HUBERT, Secrétaire général - SNEP/FSU :

Bonjour à toutes et tous,

Avant d'entamer ma déclaration liminaire, je souhaite revenir sur les propos de Monsieur HUBAC au sujet des modifications des statuts de l'UNSS. Le SNEP-FSU demande qu'il y ait un groupe de travail en amont du prochain conseil d'administration et pas uniquement une présentation en séance. Le SNEP-FSU demande bien évidemment à y participer.

Après la séquence des élections professionnelles qui nous auront fortement occupés tellement les dysfonctionnements auront été nombreux et que de nombreux collègues auront été privés de leur capacité d'expression, nous nous retrouvons pour le CA de l'UNSS. Sans faire de retours sur ces résultats, les équilibres auront été globalement maintenus. Mais il nous faudra toutefois travailler à des modifications statutaires au sein de l'UNSS, la représentativité des enseignants d'EPS n'étant plus mesurée en raison des modifications de périmètres instaurés à la suite de la loi de la transformation de la Fonction publique ; loi dont nous continuons à demander l'abrogation. La FSU sortant confortée de ce scrutin, le SNEP-FSU continuera, avec tous les acteurs, son action pour l'intérêt, la défense et le développement et la promotion du sport scolaire. Vous pourrez toujours compter sur nous.

En ce jour nous avons échappé aux annonces sur le projet de réforme des retraites mais pour autant rien ne change. Comment imaginer deux secondes que les enseignants d'EPS pourront exercer leur profession jusqu'à l'âge de 65 ans ? D'autant que le gouvernement refuse de faire entrer dans l'équation une usure professionnelle spécifique de nos métiers... charge lourde, problématique de voix, problématique de dos, des problèmes musculo squelettiques, exposition à répétition à des chauds et froids et j'en passe... tout cela serait sans incidence... Dans des gymnases à peine chauffés quand ils ne sont pas tout bonnement fermés... j'inviterais bien volontiers nos décideurs à venir passer quelques semaines dans les quotidiens professionnels des enseignants d'EPS.

Non content de nier nos spécificités, le ministère travaille à une pseudo revalorisation qui vise à travers l'acceptation d'un pacte et de nouvelles tâches supplémentaires à nous faire travailler plus pour gagner un peu plus... Voilà donc ce qu'on nous propose comme avenir, travailler plus et plus longtemps dans des conditions de plus en plus dégradées, avec des suppressions de postes, des jeunes en formation employés à temps plein, des postes à cheval et des réformes, qui, ne nous y trompons pas, impactent fortement le sport scolaire comme on le sait maintenant avec la réforme du lycée ou celle de la voie professionnelle, dont la prochaine envisagée aggravera encore la situation.

La question des températures, pour y revenir un instant, impacte très fortement nos conditions de travail et les conditions d'étude de nos élèves. On s'émeut pour deux joueurs de l'équipe de France qui ont attrapé froid au mondial mais tout le monde se fiche des conditions dans lesquelles sont placés les plus de 30 000 enseignants et leurs élèves. Les gymnases, piscines, salles ont connu des baisses de température parfois drastiques. Il n'est pas si rare de trouver des installations à 8 ou 10°C, ou parfois non chauffées du tout, pour contrôler des budgets qui explosent. Ce faisant, outre les conditions de travail déplorables, nos élèves sont

en danger. Soit en raison des blessures qui pourraient advenir, soit parce que toute une partie des APSA programmées en EPS mais aussi dans les AS va s'arrêter.

Danser, chuter au sol, attraper ou dévier ballons ou engins, n'est pas envisageable et bien pire, est irresponsable. Programme EPS, certification aux examens deviennent parfois impossibles. On est revenu au temps de la débrouille après les deux années de protocoles COVID. Le ministère et les préfets doivent intervenir auprès des conseils départementaux et régionaux et auprès des collectivités propriétaires pour s'assurer de la continuité pédagogique et du service public d'éducation ; il en va de la santé, de la sécurité et des savoirs et connaissances à acquérir pour les élèves.

À l'heure où la Direction nationale prépare le budget 2022-2023, les services en territoires doivent également s'y atteler. Or, la nouvelle méthode de pilotage budgétaire laisse les cadres UNSS face à de nombreuses interrogations. Elles et ils souhaitent obtenir de la part de la direction nationale une vue sur l'avance qui leur serait accordée, une avance suffisante et chiffrée pour organiser l'activité annuelle « habituelle » de leur service. De même, elles et ils souhaitent qu'un fonds de roulement, adapté à leur situation, soit fixé. Nous avons fait remonter cette demande lors de notre réunion préparatoire avec la direction nationale et l'avons envoyée en question diverse. Nous y reviendrons probablement d'ailleurs.

Enfin, nous souhaiterions vivement que le sujet de la Guyane et de l'absence de directeur soit enfin résolu. Ce sujet traîne depuis bientôt un an, les AS ne peuvent toujours pas s'affilier, les coordonnateurs et coordonnatrices de district ne sont toujours pas désignés. Bref la pratique UNSS, donc les rencontres, ne peut se tenir. Les élèves guyanais sont les plus oubliés de notre territoire ! Il est grand temps que le ministère et le président de l'UNSS interviennent avec fermeté auprès du Rectorat de Guyane. Le fait qu'il n'y ait aucun candidat ne semble guère émouvoir en dehors des acteurs de l'UNSS.

Après les années COVID, le sport scolaire est bien reparti, il ne faudrait pas que de nouveaux freins entravent cette dynamique.

Madame Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, académie de Versailles :

À quelques jours des congés de fin d'année, les élus des AS se réjouissent du franchissement précoce de la barre du million de licenciés à l'UNSS - un chiffre qui reflète le dynamisme des différents acteurs/actrices (animateurs/animateuses d'AS, coordos de district, cadres UNSS, présidents d'AS) du sport scolaire sur le terrain. Les élèves sont au rendez-vous et ces bons résultats dès ce premier trimestre sont la conséquence directe de la reprise pleine et entière des compétitions et des rencontres. Tout semble donc réuni pour que l'année 2022-2023 soit de nouveau une grande année pour le sport scolaire et pour notre fédération.

Pour le moment, nous n'avons pas eu échos de difficultés concernant les transports sur les rencontres. La hausse du prix des carburants et la raréfaction des chauffeurs de bus peuvent cependant à très court terme poser un problème pour nos activités. Nos coordos de district nous invitent souvent à être prudents et à anticiper les commandes de bus autant que faire se peut. Même si les températures hivernales se ressentent à l'intérieur des gymnases comme à l'extérieur, les rencontres continuent ! Nous restons tout de même vigilants car ici ou là, des fermetures d'installations sportives (piscines comme gymnases) sont décidées par les collectivités locales en raison d'économies énergétiques. Le fonctionnement des AS risque fort de s'en trouver impacté. De plus, la menace COVID n'est pas définitivement éloignée.

En ce qui concerne les lycées, la mise en place de cours les mercredis après-midi que nous dénonçons lors de chaque instance, se généralise un peu partout. Nos collègues, animateurs/animateuses d'AS en lycée se démènent pour faire vivre leurs AS malgré tout en proposant des créneaux décalés sur les pauses méridiennes ou le soir. Ils/elles « s'adaptent » pour permettre à leurs élèves de s'entraîner et d'avoir une pratique sportive et artistique régulière. En revanche, aucun élève ne doit être empêché de participer aux rencontres les mercredis après-midi : c'est non négociable ! La période COVID l'a démontré, ce sont bien les rencontres inter-établissements qui constituent l'un des principaux leviers motivationnels chez nos élèves.

Un autre élément de difficulté pour les lycées demeure l'aspect financier. Si le système de contrat-licences est favorable aux AS de collèges, il l'est beaucoup moins pour celles des lycées. Il est selon nous urgent de permettre *a minima* aux AS de lycées de pouvoir choisir chaque année entre le contrat accompagné (prise de licence à l'unité) et le contrat normal en fonction de la vitalité de leur AS. Cette possibilité constituerait une première étape vers d'autres évolutions et un geste attendu de longue date par les AS. De plus, les budgets des EPLE se tendent. Il ne faudrait pas que le soutien financier des établissements en direction des AS se voie à court terme supprimé.

Ces questions fondamentales doivent être posées et défendues dans les instances à tous les niveaux, d'où le rappel de l'importance qu'elles se réunissent. Deux conseils départementaux et deux conseils régionaux doivent avoir lieu chaque année (Cf. statuts de l'UNSS). Ces temps d'échanges avec tous les acteurs/actrices du sport scolaire sont indispensables au bon fonctionnement local, comme national. À ce sujet, les élus des AS sont satisfaits de voir des membres de la DN UNSS participer aux instances dans les territoires.

Par ailleurs, la nouvelle politique budgétaire de répartition des crédits d'animation dans les territoires, décidée unilatéralement par la DN UNSS, suscite de nombreuses interrogations et inquiétudes. Les cadres des services déconcentrés comme les coordos de district ont le sentiment d'avancer à l'aveugle et de ne plus maîtriser leur calendrier de rencontres. La politique de développement du sport scolaire est définie au niveau national par le PNDSS, et ses déclinaisons locales orientent les actions des services déconcentrés. Cela conditionne le fonctionnement de notre fédération pour 4 années, et doit rester le seul élément qui permet la mise en œuvre des projets et leurs financements. Le modèle proposé, à savoir le financement au projet, ne respecte pas l'organisation locale de l'UNSS et conduira fatalement à l'appauvrissement des propositions. Est-ce un moyen de limiter encore les moyens pour les services et *in fine* les aides aux AS ?

Ajoutons que les instances locales seront particulièrement importantes à la rentrée prochaine car elles participeront au bon déroulement du processus électoral des élu(e)s des AS. En effet, ce dernier débutera en septembre 2023. Nous remercions d'ailleurs la DN UNSS pour le travail amorcé autour de ces élections.

Pour conclure, alors même que les politiques nous demandent le passage d'une France de sportifs à une France sportive, nous espérons vivement que tous les acteurs et actrices de l'UNSS seront à même de faire respecter l'article 1 de nos statuts qui nous confie la mission de développer la pratique du sport à l'école. Ainsi, plutôt que de financer des dispositifs tels que « 2 heures de sport au collège » nous défendons un service public du sport scolaire garant d'une offre de formation équitable sur tout le territoire avec un encadrement de haut niveau. Les moyens financiers dédiés à ces dispositifs devraient être reversés à l'UNSS.

Monsieur David LELONG, Délégué national Enseignant.es d'EPS pour le SE/UNSA :

Ce dernier CA de l'année civile s'ouvre sur un contexte favorable pour le sport scolaire, puisque l'UNSS avance le nombre de plus d'un million de licenciés atteint. C'est une bonne nouvelle à mettre au crédit du travail effectué par la direction nationale, les cadres de l'UNSS, mais aussi par les animateurs des AS que sont les professeurs d'EPS, qui n'ont pas démérité pour assurer le retour des jeunes à la pratique physique et sportive, dont le ministère a fait une priorité. Il nous apparaît donc important de souligner notre déception, au lendemain de la publication des postes offerts aux concours de recrutement des enseignants du premier comme du second degré, devant la baisse de postes constatée au Capestes externe. La baisse démographique ne peut seule justifier la suppression de moyens au détriment du second degré qui continue de payer un lourd tribut à une politique de rigueur qui ne pourra qu'affecter la qualité du service public d'enseignement. Ce sont les élèves qui en paieront malheureusement le prix. Avec une chute de 40% depuis deux ans, le nombre d'inscriptions au Capestes externe doit aussi interroger sur l'attractivité de nos métiers, que l'insuffisante évolution salariale, conditionnée à un alourdissement des missions, et la mobilité géographique de plus en plus réduite, peuvent en partie expliquer.

La profession, qui a dû faire face courageusement à la lame de fond de la pandémie de Covid, doit désormais composer avec une crise énergétique qui se traduit déjà par des conditions d'exercice particulièrement difficiles, dans des infrastructures parfois vieillissantes voire vétustes, comme nous l'a montré l'exemple

récent et tristement médiatique du lycée Voillaume à Aulnay-sous-Bois, en Seine-Saint-Denis, et qui n'est malheureusement qu'un parmi d'autres. La pratique et la réussite du sport scolaire nécessitent un bâti scolaire et des infrastructures adaptées, y compris aux contraintes climatiques, et le ministère, tout comme les collectivités, doivent s'emparer urgemment de cette question.

Lors de nos propos liminaires du CA de rentrée, nous avons exprimé nos craintes face à des dispositifs qui pourraient constituer à terme une menace pour le sport scolaire et entretenir la confusion déjà bien établie entre sport et EPS. Concernant les deux heures supplémentaires de sport au collège, nous estimons nécessaire que ce dispositif soit développé dans la transparence et la prise en compte des points de vue des représentants des personnels, afin de leur en transmettre le fonctionnement et les finalités, dans la supposition où le dispositif viendrait à se généraliser. Cette prise en compte est malheureusement à géographie variable. Si l'on peut se réjouir qu'un territoire mette en place un groupe d'accompagnement du dispositif, on déplore qu'un autre refuse, en CTA, de donner la liste des établissements sélectionnés, se bornant à en indiquer le nombre sur l'ensemble de l'académie. C'est incompréhensible.

Concernant le sujet qui nous réunit plus particulièrement aujourd'hui, nous tenons à féliciter la direction nationale pour la qualité, autant sur la forme que sur le fond, du rapport général 2021- 2022. La clarté des informations, la quantité de données précises et la place accordée aux initiatives et réussites locales donnent à voir une UNSS fière de ses valeurs et d'un sport scolaire qui n'est pas circonscrit à la rencontre et la compétition. Ces valeurs, nous avons eu le plaisir de les voir récompensées lors de la récente remise du prix Ethic'Action, qui a permis de mettre en lumière les projets d'une vingtaine d'établissements scolaires, autour de la lutte contre les discriminations, de l'inclusion du handicap dans le sport ou encore de l'éco-responsabilité. Ces valeurs, illustrations d'un sport citoyen, nous les partageons sans condition.

Nous vous remercions de votre attention.

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, précise que c'est d'abord la vision de l'école qui importe, l'UNSS y contribue mais n'assume pas cette mission seule. Nous avons pour ambition que la majorité des enfants adhèrent à l'UNSS mais les dispositifs de développement et d'apprentissage du sport à l'école reposent avant tout sur les enseignements obligatoires. Les dispositifs mis en œuvre en plus, comme les 2 heures de sport supplémentaires, n'ont pas vocation à siphonner les dispositifs existants. Ces dispositifs expérimentés dès les vacances de Toussaint sont des observatoires et visent les élèves qui sont éloignés de la pratique sportive. Il y a un point de vigilance sur ce sujet. Le second point de vigilance est que ce ne sont pas des projets isolés et qu'il faut faire une communication transparente là-dessus. Nous serons amenés à faire un point ultérieurement.

Sur les concours, il y a deux sujets, celui des postes au concours et celui des inscrits. Il y a une relative stabilité sur le nombre de postes au concours. Sur les inscriptions, il y a une forte baisse qui touche l'ensemble des matières et au-delà l'Europe, ce qui montre un manque d'attractivité pour les métiers de l'enseignement.

Monsieur HUBAC se réjouit que l'UNSS ait franchi le cap du million de licenciés. Symboliquement, nous avons 12 millions d'élèves scolarisés et nous sommes sur des ratios encourageants qui montrent le dynamisme des AS. Cela donne du sens à nos missions d'un point de vue global.

Sur le sujet du contexte climatique et plus particulièrement du froid sur les installations sportives, c'est une préoccupation conjointe pour les collectivités et pour l'État, vous faites en effet référence à des d'agents qui travaillent malgré des températures de 8 degrés. Il faut identifier les problématiques localement les unes après les autres. Ceci est pris en compte au niveau ministériel.

Monsieur Olivier GIRAULT, Directeur national, débute son intervention en mettant à l'honneur le millionième licencié qui est une jeune fille, lycéenne en lycée professionnel. C'est un bon signal et cela doit être communiqué. Monsieur GIRAULT félicite tous les acteurs de l'UNSS et plus particulièrement les animateurs d'AS. Il rappelle l'importance de la Journée nationale du Sport scolaire, prédominante aux actions de cette année. La pratique du sport jeune conditionne celle de l'adulte de demain. Le directeur précise que l'UNSS a une mission de service public et d'éducation par le sport.

Monsieur GIRAULT informe les membres de l'accident de rugby survenu la veille du conseil.

Cet accident est arrivé lors d'un plaquage et a été opéré dès son transfert à Toulouse. Certains se posent la question du certificat médical sur les activités à risque. Cela ne se pose plus. La force de l'UNSS, reconnue par un bon nombre de fédérations, est d'être un laboratoire sportif avec un pouvoir d'innovation et d'adaptation important. Cela pourrait nous amener à réfléchir sur des pratiques différentes et à notre base de couverture assurancielle, afin de la faire évoluer.

Madame Marie-Céline COURTET, Directeur Pôle administratif, finances, juridique & RH, poursuit le propos en faisant référence à l'accident survenu lors d'une compétition de Ski UNSS en 2016. Aujourd'hui, l'UNSS est devant les tribunaux pénaux. La police d'assurance n'a pas été revue suite à cet accident. Le capital est proportionnel au degré d'incapacité et est plafonné à 46 000 euros. Cette somme est relative à une incapacité totale. Pour toute autre incapacité, ce montant est réductible en fonction du taux d'incapacité. Une telle somme ne subviendra pas au besoin de ce jeune qui a 17 ans.

Nous avons appris la nouvelle ce matin et nous n'avons pas encore assez d'information.

Nous allons travailler sur la gestion de cet accident et sur la police d'assurance qui n'est pas suffisante pour notre fédération et pour les jeunes qui nous sont confiés.

Monsieur Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers, intervient sur la relance de l'activité et notamment du lien entre les activités traitées en EPS et celles de l'UNSS. Monsieur LECAMP revient sur l'intervention de Monsieur GIRAULT qui évoque la pratique sportive à l'UNSS d'un élève sur cinq scolarisés et conclut que cela montre l'intérêt du sport scolaire.

Monsieur Emmanuel LESNÉ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Rennes, fait une remarque concernant le sport scolaire et l'EPS. En EPS, nous utilisons les activités sportives comme support d'enseignement à l'UNSS nous faisons du sport. La pratique du sport à l'école s'exerce bien dans le cadre de l'AS affiliée à l'Union Nationale du Sport scolaire. Il est difficile de comprendre pourquoi les moyens mis en œuvre dans le cadre du dispositif des deux heures proposées ne le sont pas pour renforcer l'action des enseignants d'EPS dans le cadre de l'AS pour l'accès par exemple à des installations particulières et payantes. Cela permettrait aux élèves éloignés de la pratique de bénéficier de ces infrastructures.

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, reprend son propos. Les élèves qui pratiquent déjà ne sont pas la cible première des 2 heures de sport en plus au collège.

C'est une expérimentation que l'on doit évaluer, l'objectif de cette année est de regarder si cette offre complémentaire permet d'avoir plus de jeunes qui pratiquent une activité physique. Il faut regarder comment le dispositif se déploie avant de dire si le dispositif est bon ou pas. Nous aurons l'occasion d'en discuter lors d'une autre instance avec des éléments d'évaluations tangibles.

Monsieur Olivier GIRAULT, Directeur national, félicite la présence des nouveaux élus des associations des parents d'élèves. Au même titre que les chefs d'établissement, les parents sont une partie primordiale de notre fédération.

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, propose de commencer l'ordre du jour par l'approbation du procès-verbal du dernier conseil d'administration.

Monsieur Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers, fait la remarque d'une erreur de date, page 14, dans la partie du texte : « la clôture de l'exercice se fera au 31 aout 2022 », il faudra rectifier au 31 août 2023.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité, l'erreur de date sera corrigée.

II) Rapport d'activité 2021-2022

Madame Marie-Céline COURTET, Directeur Pôle administratif, finances, juridique & RH, propose un élément de contexte en préalable à la présentation du rapport d'activité présenté par Victor POULAIN, Directeur national adjoint. Dans le budget 2021, il y avait une ligne, communication, pour 400 000 euros dont 20 000 fléchés pour le rapport d'activité. Une consultation a été lancée pour réaliser ce rapport.

Monsieur Victor POULAIN revient sur les objectifs et la méthode de travail. Il remercie toutes les parties qui ont aidé à la réalisation de ce document. L'objectif était de mettre en avant la richesse et la multiplicité de nos actions sur l'année 2021-2022. Ce rapport est prévu pour qu'il puisse être très largement diffusé dans un format numérique et qu'il puisse être également imprimé afin d'être présenté à nos partenaires. Nous avons délégué le travail sur la forme à un prestataire extérieur René-François RICHER qui a travaillé sur une charte graphique qui respecte l'univers de l'UNSS. Nous vous avons présenté une version finalisée à 95% et en fonction des remarques du conseil d'administration, nous ajusterons le rapport d'activité.

Il a été mis en lumière les actions des territoires, des AS et de la direction nationale. Il a fallu faire des choix sur une année intense de reprise. Il a été ajouté un paragraphe sur la Gymnasiade ainsi qu'une partie financière sous forme de rapport de gestion. Des liens et des QR codes ont été prévus, afin de mettre en valeur sous différentes entrées des exemples venus des territoires.

Madame Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, académie de Versailles, informe que les élus des AS sont satisfaits de cette nouvelle présentation du Rapport Général d'activité du fait des propositions retenues.

De nouvelles propositions ont été faites la semaine dernière, tel le fait de mettre en valeur les sections sportives scolaires dont le ministre avait souhaité le développement et qui ne sont pas assez présentes dans ce rapport. Les élus souhaiteraient cependant que l'activité des AS soit plus valorisée en comparaison et à la place occupée dans ce document par la partie relative à la Gymnasiade.

Des ajouts sont également souhaités pour valoriser le travail des coordonnateurs de district. Il manque des statistiques sachant que le document « l'UNSS en chiffres et en images » ne sera pas reconduit. De ce fait, il faudra traduire cela dans ce rapport. Enfin, les élus attendent la reconduction du document statistique « l'UNSS en chiffres » indispensable pour traduire les avancées de notre fédération.

Madame Marie-Céline COURTET remercie les élus des AS et précise que dorénavant tout est prêt sur OPUSS pour exporter l'ensemble des données évoquées. Cela simplifiera l'accès à tous les services, permettra à tous moments les comparaisons souhaitées et l'évolution des données. Cela ne sera pas édité mais pourra être consulté et téléchargé à tous moments.

Sur les autres éléments que les élus des AS souhaitent voir apparaître et ils sont déjà nombreux, il y a des liens et des QR codes qui permettent d'avoir plus de contenus. Il faudra travailler un peu plus en amont pour le rapport de l'an prochain.

Sur l'aspect des données de gestion, cela n'était pas prévu les années passées et nous avons pensé qu'en toute transparence, cela devait être intégré.

Monsieur Olivier GIRAULT, Directeur national, informe que les modalités d'extractions des données sur OPUSS sont performantes et que cela sera un atout pour le travail des cadres en territoire. Très peu de fédérations ont de tels outils et nous avons des indicateurs précis. La présentation de ce document ne doit pas être indigeste. Les liens et QR codes permettent d'approfondir un sujet selon les besoins de chacun. Celle-ci donne au contraire à l'ensemble une lisibilité plus fluide.

Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale - SNEP/FSU, remercie Victor POULAIN pour ce travail. Le fait que tout soit sur OPUSS ne donne pas accès aux personnes extérieures. Il est souhaité que la richesse s'évalue aussi par le nombre d'activations sur l'ensemble du territoire. Quelques chiffres clés, comme le « top 10 » des activités, demeurent essentiels, notamment dans notre rapport avec les fédérations. Cela doit être également un document à destination des parents qui informe du nombre d'activités proposées à l'UNSS.

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, remercie pour le travail effectué, afin d'aboutir à ce document de synthèse. Il est souhaitable que soient réalisées une version « print » en noir et blanc dans un souci de préservation de la planète et une version papier « de luxe » de diffusion plus réduite. Il faut aujourd'hui se poser la question des impressions, qui demeurent encore très importantes, les couleurs ayant un coût important pour la planète, pas seulement en termes d'argent.

III) Représentation de l'UNSS dans les grandes institutions

Madame Marie Céline COURTET, Directeur Pôle administratif, finances, juridique & RH, rappelle que l'on soumet au conseil d'administration les représentations de l'UNSS dans les grandes institutions. Il y a eu une demande de candidature le 22 octobre dernier du Comité paralympique sportif français (CPSF) suite à renouvellement des membres administrateurs. L'UNSS est éligible en tant que fédération. Compte tenu de la date de fermeture des candidatures le 19 novembre dernier, il n'était pas pensable de réunir une instance dans les temps impartis. Le dossier de candidature a été déposé et le directeur a été élu. Nous laissons le conseil voté sur cette motion, sachant que Monsieur GIRAULT est sorti de la salle du conseil le temps de cette approbation.

Monsieur Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers, demande des précisions concernant une phrase du document support.

Madame Marie-Céline COURTET explique que le mandat au CPSF est de 4 ans. Aujourd'hui, Monsieur GIRAULT est salarié de l'UNSS. S'il quittait ses fonctions à l'UNSS, il ne pourrait pas rester administrateur du CPSF.

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, soumet la motion au vote à savoir : Monsieur Olivier GIRAULT peut-il représenter l'UNSS au sein du CPSF ?

Approbation de la candidature à l'unanimité.

IV) Le prix Ethic'action

Monsieur Edouard ANDREASSIAN, Directeur national adjoint, fait le rappel qu'il a été fait en sorte que les lauréats 2021 de la période COVID soient récompensés. Cela a été fait à l'Assemblée nationale en novembre dernier. Les lauréats 2022 le seront en juin 2023 et les lauréats 2023 en fin de cette même année.

Dorénavant, nous avons la volonté de cibler trois cérémonies relatives aux trois axes forts que nous identifions dans ce prix : le premier autour de toutes les discriminations, un autre axe autour de la santé et de la prévention du dopage et un dernier axe relatif à l'Eco-responsabilité.

Nous travaillons de façon très rapprochée avec le cabinet de Madame Isabelle LONVIS-ROME, ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi qu'avec la DILCRAH. Nous espérons obtenir de nombreuses candidatures sur ces dossiers. De nombreuses actions sont mises en œuvre sur le territoire mais pas assez valorisées. Ce prix est un moyen de le faire.

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, remercie pour la présentation et ajoute que le plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme qui est en cours de validation finale comporte un certain nombre d'actions, dont celle présentée. Cependant, il est souhaitable d'attendre que la communication officielle soit lancée.

V) Point d'étape sur les contentieux

Madame Marie Céline COURTET, Directeur Pôle administratif, finances, juridique & RH, informe qu'il y a cinq dossiers contentieux en cours :

- Le premier concerne la mise en demeure de la commune de Rouen dans le cadre de la Gymnasiade et la subvention non versée à l'UNSS. S'il n'y a pas de résultat, l'UNSS portera l'affaire devant les tribunaux compétents.
- Ensuite, deux dossiers de contentieux en droit social, un en défense et un en demande liée à la restitution de matériel.
- Enfin deux dossiers en droit commercial.

Les contentieux entamés en 2021 ont été provisionnés sur l'exercice 2021 tout comme ceux qui ont été résolus depuis. Cela a été présenté lors des conseils d'administration précédents. Cela n'aura pas d'impact négatif sur l'exercice en cours. Il est important de défendre notre fédération.

Nous avons un dossier en droit pénal, nous avons été attaqués en diffamation et l'UNSS a gagné. Nous communiquerons lorsque nous aurons la décision finale entre nos mains.

Il est important que le conseil soit informé, cela implique du travail chez certains collaborateurs et l'image de l'UNSS est en jeu lors de ces contentieux.

Tous les contentieux sociaux existants lors de notre arrivée sont aboutis.

Monsieur Emmanuel LESNÉ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Rennes, demande des précisions sur le contentieux avec la ville de Rouen. Cela peut-il avoir un impact sur les associations locales qui demanderaient des subventions ?

Madame Marie-Céline COURTET rappelle qu'il y avait eu un dossier de subvention déposé dans le cadre de la Gymnasiade « Normandie 2022 » pour un montant de 100 000 euros en plus de la mise à disposition d'équipements sportifs. Cela avait fait l'objet d'une délibération en mars 2022. En juin dernier, une nouvelle délibération a bien acté la mise à disposition des installations mais surtout un refus de versement de la subvention de 100 000 euros. L'UNSS a donc sollicité un rendez-vous pour comprendre ce qui se passait, demande restée sans suite. Une mise en demeure a donc été lancée envers la municipalité de Rouen.

VI) Point d'étape financier

Madame Marie Céline COURTET, Directeur Pôle administratif, finances, juridique & RH, annonce que trois points primordiaux doivent être partagés avec le conseil d'administration.

Tout d'abord, celui lié aux subventions : cela avance avec le ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse. Le calendrier est assez serré mais nous espérons toucher les 4 800 000 euros, d'ici la fin de l'année.

Pour le point sur l'Agence Nationale du Sport (A.N.S.), il y a plusieurs projets, soit au niveau national soit au niveau local, c'est-à-dire les associations sportives et les services de l'UNSS. Ce sont des sommes importantes, le projet fédéral est important. Les différentes strates sont informées des sommes qui seront versées mais tous n'ont pas encore reçu les montants accordés pour des raisons de constitution de dossier essentiellement.

Madame COURTET présente le tableau des subventions liées à la Gymnasiade. Ce tableau retranscrit les accords qui étaient fixés avec les partenaires territoriaux. Il reste à percevoir des subventions sur 2022 et sur 2023.

Concernant l'ANS, nous nous sommes projetés sur l'avenir, le PSF (Projet Sportif Fédéral) est un peu complexe cette année car l'ANS souhaite, *in fine*, que la subvention soit versée vers les clubs, les AS pour nous. Nous sommes à 37 % versés aux AS aujourd'hui. Vous constaterez une baisse en fin d'exercice, ceci en est l'explication.

La slide suivante, envoyée à tous, fait état de la répartition de la somme globale versée par l'ANS qui traduit le soutien fort de l'ANS envers notre fédération.

Concernant 2023, nous travaillons sur les modalités, notamment que la note de service de l'ANS soit finalisée fin janvier afin que la formation à destination des cadres ait lieu début mars. Si ces délais sont respectés, nous aurions une ouverture en mars pour une fermeture en mai, soit deux mois complets de préparation pour les AS et les services. L'harmonisation pourrait se dérouler en juin et les premiers paiements à la fin du mois d'août, voire début septembre.

Nous souhaitons remercier l'ANS pour leur accompagnement.

Parmi les autres sources de financement de l'UNSS, nous avons des partenariats. Tout d'abord, la MAIF, notre assureur mais également le partenaire de très longue date de l'UNSS. Nous avons une problématique car le modèle contractuel qui existe pour la MAIF, relève du mécénat et pour nous du partenariat car, par exemple, ils souhaitent la mise en avant de leur marque par leur logo sur des tee-shirts. Nous ne sommes pas d'accord et nous avons saisi la DGSP de Bercy, afin de sécuriser notre structure. Nous avons un accord de principe avec la MGEN qui souhaite accompagner l'UNSS pour 100 000 euros hors taxes sur les trois années à venir, afin d'avoir un partenariat d'exclusivité. C'est une bonne nouvelle. Nous avons aussi un partenariat avec GYMNOVA avec qui l'UNSS travaillait de longue date et notamment sur les équipements de championnat de France. Aujourd'hui, nous avons en effet un accord de principe d'échange marchandise.

Nous avons des échanges en cours avec BABOLAT pour de l'échange marchandise ainsi qu'avec la Fédération Française de Badminton qui a mis en place des sacs de recyclage de volants. L'opérationnalisation est encore en discussion.

Monsieur Lionel LAFITTE, Directeur Marketing, Communication-Partenariat, se met à disposition pour répondre aux questions et précise que ces premiers partenariats ont pour objectifs de placer les jeunes dans de bonnes conditions de pratique sportive avec du matériel de qualité.

Monsieur Olivier GIRAULT, Directeur national, ajoute aussi que nous travaillons avec de nombreux partenaires, notamment avec MOLTEN pour le Handball et pour des ballons qui favorisent le jeu sans colle par exemple.

Monsieur Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers, demande si Monsieur LAFFITTE est directeur national adjoint à l'UNSS ?

Madame COURTET précise que Monsieur LAFFITTE est salarié de l'UNSS.

VII) Point d'étape sur la clôture intermédiaire des comptes

Madame Marie Céline COURTET, Directeur Pôle administratif, finances, juridique & RH, rappelle qu'il avait été annoncé qu'une clôture intermédiaire des comptes serait présentée à fin décembre. Nous n'y sommes pas, mais nous faisons une présentation de l'avancée de cette clôture. Un compte d'exploitation par service pour justifier des subventions locales 2022 pourra être édité. De plus, nous sommes accompagnés dans tous les territoires par les collectivités et nous devons rendre compte. Cela, aussi, nous permet d'établir un comparatif entre 2021 et 2022. Au 31 août 2022, nous avons évoqué que 40 % des comptabilités des services étaient à jour. À ce jour, il nous manque que 10%, ce qui est assez positif. Pour autant, il faut que cette dynamique perdure. Nous avons besoin de mettre un plan d'action pour recueillir l'ensemble des données des districts.

Une note de cadrage a été envoyée à tous, services et secrétaires comptables, pour harmoniser les pratiques, accompagnée d'un glossaire qui reprend l'ensemble des termes comptables

Monsieur Emmanuel LESNÉ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Rennes, demande si cette note était à destination des services déconcentrés ?

Madame COURTET précise que la note a été envoyée aux services régionaux et aux secrétaires comptables qui devaient la transmettre aux services départementaux dans le cadre d'un travail collégial au sein des académies.

Monsieur LESNÉ s'interroge sur la procédure auprès des coordonnateurs de districts qui ne sont pas habitués à réaliser ce type de travail.

Madame COURTET informe que les districts auront un tableau Excel à renseigner comme cela se faisait. Pour l'avenir, un autre processus est à l'étude qui consisterait à proposer aux coordonnateurs de district la détention d'une carte bleue professionnelle avec justificatif de paiement.

En plus de la note de cadrage, le calendrier de ce qui est attendu par niveau avec, pour les services régionaux et départementaux, une plateforme où seront déposés les documents demandés, tous les éléments doivent parvenir à la direction nationale le 15 janvier 2023. Le calendrier est un peu serré mais nous avons une assemblée générale le 23 mars prochain et le 6 mars un conseil d'administration. Il faut donc qu'au 14 février, les comptes soient agrégés pour que les membres du conseil d'administration reçoivent les documents préparatoires.

Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale – SNEP/FSU, évoque l'inquiétude des cadres UNSS sur la suite budgétaire qui va être menée, sachant que certains annoncent des déficits importants.

Madame COURTET répond que peu sont en déficit, nous sommes en suivi serré des services, chacun sait qu'il peut nous écrire et nous sommes très réactifs. Nous avons une circulation bancaire qui nous permet d'affiner ce suivi. Nous faisons des visioconférences très régulièrement pour expliquer le mode de pilotage. Nous sommes dans une bonne dynamique de compréhension. À part quelques irréductibles, les choses avancent.

Madame Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, académie de Versailles, souhaite poser deux questions émanant du service de l'académie de Versailles.

On constate un désengagement des collectivités. Est-ce que l'UNSS palliera à ce désengagement ? Une expérimentation serait en cours sur le service d'Orléans-Tours, où la comptabilité serait centralisée sur le service régional, les départements seraient délestés de cette charge. Quel est l'objectif d'un tel changement ?

Madame COURTET informe que, suite au recrutement d'une comptable sur le service d'Orléans-Tours, cette dernière nous a informés qu'elle avait vraiment le temps d'une gestion complète de l'ensemble des services de l'académie. Nous avons entrepris cette expérimentation. À terme, il serait pertinent que ces personnels qualifiés fassent cette gestion qui pourrait être plus harmonisée et qui déchargerait en partie les cadres sans pour cela les déresponsabiliser. Nul besoin de recruter car il y a déjà une secrétaire comptable par service régional.

En Guadeloupe c'est un peu particulier, du fait qu'une association a été créée lors de l'ouverture du service qui ne donne pas accès aux comptes à la direction nationale.

Monsieur Olivier GIRAULT, Directeur national, fait un point concernant les subventions des collectivités locales. Jusqu'en 2024, les choses vont être compliquées et le choix va se porter sur les Jeux Olympiques. Il ne faut pas sur-réagir. Les personnes à la tête des collectivités seront les mêmes après 2024 et les orientations varieront, ne nous mettons pas ces personnes à dos. J'ai déjà pu échanger avec Monsieur Patrick KARAM, Vice-Président chargé des sports et des jeux olympiques et paralympiques, au conseil régional d'Ile-De-France, et un autre rendez-vous est prévu d'ici peu pour tenter d'améliorer la situation de l'inter académie.

Monsieur Emmanuel LESNÉ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Rennes, se pose également comme un interlocuteur possible, surtout au sein du département et propose de faire le lien avec d'autres élus pour ces questions, afin de rester dans l'échange et d'éviter tout blocage.

Monsieur Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers, souhaite poser un certain nombre de questions. Tout d'abord, il reprend le procès-verbal précédent où il est mentionné un

arrêt des comptes à décembre 2022. Ensuite, il était indiqué qu'il y aurait un arrêté sur août 2023. N'aurait-il pas été plus clair de faire un point d'août 2022 à août 2023 ?

Madame COURTET précise que l'exercice est compliqué lorsqu'il manque plus de la moitié des saisies des comptabilités à août 2022. Nous allons tenter de donner l'information.

Monsieur LECAMP souhaite juste l'information d'août 2022 à août 2023, ce qui serait une base comparative pour le nouveau format de l'exercice comptable.

Ensuite, les incohérences par rapport aux années précédentes ne sont-elles pas dues au plan de relance ? Les 2 M d'euros avaient été votés pour une relance de l'activité. Cela avait été voté avec l'équipe de la direction précédente.

Madame COURTET indique qu'elle pensait que le plan de relance était la baisse du contrat fléché vers les lycées.

Monsieur LECAMP précise qu'il y avait plusieurs volants d'actions dans le cadre de la relance et plusieurs sources financières identifiées.

La dernière chose est que les départements et régions ont des budgets de plus en plus contraints et pourquoi continuent-ils à subventionner des logiciels accessibles par ailleurs ?

Monsieur Jean HUBAC précise que tout réside dans la confiance des personnes élues et des besoins territoriaux. Ce sont des choix des collectivités et cela reste de leur compétence.

VIII) Le forfait de participation des AS aux championnats de France.

Madame Nathalie GRAND, Directrice nationale adjointe, reprend l'historique sur le sujet. Un point avait été fait en juin 2022 lors de l'Assemblée Générale, après le constat des services UNSS organisateurs qui dénonçaient des déficits sur cette ligne liée à l'hébergement, la restauration et l'animation sportive des championnats de France. Signalons que ce forfait n'a pas été augmenté depuis plus de 8 années. Nous avons fait des propositions et les élus des AS avaient souhaité plus d'échanges avant de prendre une décision. Le 17 novembre dernier, une réunion a été organisée, s'appuyant sur des éléments donnés par plusieurs services qui montrent des déficits sur cette ligne précisément. À la suite, deux propositions ont été retenues sur la base de critères, comme celui de ne pas faire de différence entre les territoires, comme cela l'est entre l'Ile-De-France et les autres académies d'une part, où le forfait serait plus important. D'autre part, la différence serait gardée, avec une augmentation de 3 euros pour les territoires et pour l'Ile-De-France. Cette dernière proposition serait plus pertinente. La mesure choisie pourrait être applicable dès les championnats de France 2023.

Monsieur Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers, rappelle ce qui avait été dit ultérieurement et ajoute que certaines régions sont aussi chères que l'Ile-De-France. Par contre, l'application dès 2023 n'avait pas été annoncée sur le document présenté précédemment. Cette disposition demande le vote de l'assemblée générale.

Madame Marie Céline COURTET corrige le fait que cela serait acté pour la rentrée 2023, donc pour les championnats de France 2024.

Madame GRAND relève que le document faisait bien effet en son titre de 2023.

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, pose la question de l'année civile ou de l'année scolaire, ce qui ne donne pas la même interprétation.

Madame GRAND exprime la demande au regard de celle des services déconcentrés qui sont en difficulté financière. Pour cette raison, les premières propositions avaient été portées auprès de l'assemblée générale pour une application dès la rentrée 2022-2023.

Monsieur Emmanuel LESNÉ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Rennes, ajoute que les élus s'étaient posés la question de l'instance légitime pour valider la proposition. Cette proposition relevant d'un point budgétaire, cela doit bien être validé par l'assemblée générale.

Madame GRAND propose qu'étant donné l'année sportive concernant les championnats de France, il serait encore possible de lancer cette augmentation.

Monsieur HUBAC conclut que le dossier n'est pas assez consolidé. Sur quelle base s'appuie-t-on pour annoncer une augmentation de 3 euros et non 4 ? Une étude a-t-elle été menée ?

Madame GRAND précise qu'une première étude a été faite sur les prix de différents types hébergements et de restaurations. L'étude a été menée sur plusieurs années mis à part les années COVID ainsi que sur les retours chiffrés de services UNSS organisateurs avant d'avancer ces prix de 47 et 53 euros.

Monsieur LESNÉ interroge sur le fait que rien n'ait été augmenté depuis 8 ans. Il faudrait relever les tarifs de façon moins importante mais de façon plus régulière en fonction de l'inflation. Est-ce que les familles doivent supporter cette augmentation ou est-ce l'UNSS ?

Madame COURTET convient que les services peuvent avoir des difficultés de trésorerie lors de l'organisation des championnats de France sans pour autant qu'il y ait un impact sur le résultat local, puisque le service organisateur ne dispose pas de la personnalité morale. Ces pertes sur les organisations de championnats de France sont ensuite consolidées au niveau national, dans le compte de résultat de l'UNSS. Il faut travailler sur cette mesure et le chiffre déterminé sera entré dans le budget, c'est une mesure qui semble plus audible.

Monsieur HUBAC pense que cela ne doit pas être traité dans l'urgence et évalué justement pour que l'on ne revienne pas sur le sujet tous les ans.

Monsieur Olivier GIRAULT conclut que le travail engagé par Nathalie GRAND permet une belle avancée sur les travaux à venir et la construction d'une proposition lors de la prochaine assemblée générale.

IX) Traitement des violences sexuelles et des violences à caractère sexiste

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, porte en préambule un élément de contexte. C'est une préoccupation portée avec l'ensemble des ministères. Le dialogue avec chacune des académies, réalisé en octobre et décembre, appelé dialogue stratégique de gestion et de performance, vient de se terminer. Ce point a été abordé avec toutes les académies, sous l'angle multiple du scolaire, de la jeunesse et de la vie associative et du ministère des sports. C'est bien un sujet d'intérêt général. Il est donc normal que l'UNSS s'empare du sujet.

Madame Marie Céline COURTET, Directeur Pôle administratif, finances, juridique & RH, informe que ce qui va être présenté, demandera une transformation de notre cadre disciplinaire qui n'est pas assez précis. Des propositions seront envoyées aux membres.

Madame Françoise BARTHELEMY, Directrice nationale adjointe, résume le document de présentation envoyé à chacun. Elle informe de la constitution du groupe et de l'implication de chacun auparavant sur ce sujet précis. L'objectif est de relayer au mieux les informations émanant du ministère des Sports et du Comité national olympique et sportif français. Un PowerPoint sera envoyé aux services pour harmoniser la présentation sur l'ensemble du territoire avec des chiffres qui révèlent de l'utilité de s'emparer du sujet.

Avec pas moins de 655 signalements au sein des fédérations sportives, ce sont 54 fédérations qui sont concernées.

Tout signalement ne peut se faire que par un lieu juridique qui pour l'UNSS est OPUSS. Les enseignants d'EPS de par leur statut sont tenus à présenter un extrait de casier judiciaire dès leur arrivée dans le métier. Obligation est faite aux accompagnateurs et intervenants d'une inscription sur OPUSS qui engendre une vérification. 8000 personnes sont enregistrées sur le site depuis deux ans. Cependant, nous constatons 39% d'erreurs dues à des mauvaises orthographes ou mauvaises déclarations du lieu de naissance. Il faut donc être vigilant sur ce point. Ces données sont exportées sur la plateforme du ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques qui opère les vérifications. À ce jour, nous n'avons aucun signalement concernant l'UNSS.

Madame COURTET donne les chiffres relatifs de l'UNSS : 8.875 accompagnateurs sur la base OPUSS, 6708 personnes ont passé ce contrôle d'honorabilité. C'est un travail très fastidieux car il suffit que le patronyme ne soit pas complet pour que la personne passe au travers du signalement. On a vécu cette expérience à la Gymnasiade et cela nous a mis en difficulté.

Madame BARTHELEMY reprend la parole et annonce qu'à la fin du PowerPoint, un espace formation est proposé afin qu'une même voie soit empruntée. Un document personnalisé pour l'UNSS va être proposé, nous sommes en attente de la validation du ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques.

Madame COURTET remercie les personnels du ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques pour le soutien apporté sur cette délicate thématique.

Monsieur Emmanuel LESNÉ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Rennes, pose une question technique concernant ce sujet et OPUSS. Y a-t-il également des erreurs sur les personnels de l'Éducation nationale ?

Madame BARTHELEMY précise que ce ne sont pas les enseignants d'EPS dont elle parlait mais des accompagnateurs, parents, intervenants de club ou autres personnes qui ne sont pas de l'éducation nationale. Il faut donc licencier tous les intervenants extérieurs.

Monsieur Olivier GIRAULT remercie Madame BARTHELEMY et tous ceux qui ont contribué à ce travail.

X) Questions diverses

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, propose de passer aux questions diverses. Les questions envoyées en amont ont obtenu des réponses. Ces réponses satisfont-elles les membres du conseil d'administration ? Des précisions sont-elles attendues ?

Madame Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, académie de Versailles, trouve que la réponse proposée concernant le contrat licence est décalée au regard de la question initiale.

Madame Marie Céline COURTET, Directeur Pôle administratif, finances, juridique & RH, répond que le contrat licence représente un manque à gagner pour l'UNSS entre 800 000 et 1 million d'euro. En parallèle de cela, nous avons du mal à recruter des jeunes licenciés lycéens pour des raisons multi factorielles. Nous avons également des difficultés sur des établissements qui annoncent peu d'élèves au regard du forfait. Nous avons également un dispositif qui a été voté dans la période COVID qui a diminué la part contrat, notamment sur les lycées. Cela a engendré 7,1 millions d'euros sur 3 exercices non tracés dans nos comptes. Au-delà du contrat licence, il y a le prix de la licence. L'UNSS doit faire des efforts mais des efforts tracés et ciblés. Cela demande un travail très approfondi. Il faut avoir un mécanisme pérenne de soutien et de traçabilité et voir l'éventualité d'une aide sous forme de bourse ponctuelle.

Monsieur Emmanuel LESNÉ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Rennes, annonce qu'en matière d'aide aux AS, il existe le fonds de solidarité pour lequel les AS devaient constituer des dossiers.

Les élus des AS étaient opposés à cette aide et préféraient que l'on agisse plutôt sur le forfait. Dans la pratique, les AS préfèrent souvent diminuer leur activité ou trouver une autre solution plus pérenne.

Madame COURTET complète le propos : l'année dernière, le fonds de solidarité était budgété à hauteur de 60 000 euros. Ce fond n'a pas totalement été utilisé. Si une AS est dans le besoin, elle monte un dossier. Actuellement, l'UNSS sans garantie de subvention complémentaire ne peut se priver d'un million d'euros de recettes provenant de ses contrats licence. Il faut trouver des mécanismes qui permettent d'amoindrir la charge pour les AS.

Monsieur Olivier GIRAULT, Directeur national, explique que la nouvelle équipe en place tente de communiquer sur le fait que l'UNSS n'est qu'un, il n'y a qu'un seul compte financier. S'il manque un million dans le compte commun, c'est un million de moins pour les AS. C'est en toute transparence que nous expliquons les choses.

Monsieur Edouard ANDREASSIAN, Directeur national adjoint, fait un rappel sur le fonds de solidarité qui existe depuis longtemps et dont la commission répartissait les 60 000 euros aux AS en difficulté. Depuis, le fonds de solidarité est passé sous l'ANS avec des aides importantes. Des réductions de contrats se sont opérées pour préserver les AS durant la période COVID. Tous les ans, de nombreuses AS demandent et pour la plupart, des AS qui fonctionnent très bien et qui montrent de nombreuses activations. Très peu d'AS redemandent d'une année sur l'autre, soit moins de 5%. Cette aide est bien temporaire et permet aux AS de se relancer. Nous sommes sur des moyennes de 300 à 600 euros, voire 1000 euros pour les DOM et TOM.

Monsieur Christian GLOMERON, Proviseur du LPO Delacroix, Drancy, demande ce qu'il en est de la qualification d'association d'utilité publique pour l'UNSS. C'est une manne qui serait très utile pour le Pass'Sport de 50 euros qui pourrait être sécable.

Madame COURTET remercie pour la question. Au dernier conseil d'administration du 20 octobre dernier, les membres ont été questionnés afin que l'UNSS demande l'agrément sport. Le travail sur la « RUP » (reconnaissance d'utilité publique) n'a pas démarré pour des questions de temps, nous pensons le faire dès le mois de janvier. Il n'y a pas besoin d'être reconnu d'utilité publique pour bénéficier du Pass'Sport. En revanche, dans les conditions du Pass'Sport, il y avait bien l'agrément, cela relève de l'article L131-8 du Code du sport. Le 24 octobre, la demande a été faite, des pièces complémentaires ont été transmises et le dossier est en cours d'instruction. Nous espérons fortement l'obtenir, afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif pour les enfants sous condition de ressources.

Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale - SNEP/FSU, fait trois remarques. La première remarque est relative aux 7 millions d'euros reçus au lieu des 8 comme prévus.

Madame COURTET répond que les 7,1 millions d'euros sont sur trois exercices. Aujourd'hui, nous avons une baisse de recettes non tracée qui n'est pas liée à une baisse de licenciés mais à une décision politique. Et la décision politique apparaît dans le procès-verbal uniquement.

Madame FRANÇOIS poursuit, qu'il y ait plus ou moins de licenciés, c'est le même nombre d'AS. Ce qui change, c'est le contrat. Le procès-verbal fait foi, les entrées de prélèvement correspondent au prix du contrat. Nous avons un vocabulaire différent.

Madame COURTET réplique que le procès-verbal n'est pas publié sur la plateforme gouvernementale, les plaquettes financières le sont.

Madame FRANÇOIS évoque le second sujet relatif au retour à la licence individuelle. Le SNEP est favorable à cette licence pour les AS qui sont en difficulté.

Madame COURTET répond que cela n'est pas acté. C'est une recommandation assez ancienne et avant de passer à cela, il faut travailler le sujet mais ne pas l'exclure.

Madame FRANÇOIS ajoute que le fait de passer au contrat a été un facteur de mobilisation des AS et de dynamique pour l'UNSS.

Le troisième sujet est celui du Pass'Sport qui est une aide individuelle.

Madame COURTET acquiesce, les élèves qui ne paient pas de licence pourront grâce au Pass'Sport contribuer au fonctionnement de l'AS d'une part et faire plus de sport d'autre part.

Madame FRANÇOIS revient sur le fait qu'il y ait de 800 000 à 1 million d'euros de perte envisagée avec le contrat licence et rappelle qu'il y avait eu plusieurs propositions de différents montants que l'on peut discuter.

Madame Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, académie de Versailles, évoque les familles en difficulté qui devront être aidées pour monter les dossiers du Pass'Sport. Toute cette charge revient aux AS comme les transports, les subventions départementales qui vont disparaître au profit d'autres choix budgétaires. Les licences et les contrats sont à la charge des AS. Bien qu'il y ait eu l'aide de la période COVID, les difficultés vont apparaître car les AS de lycées s'adaptent sur la réforme qui entraîne des cours le mercredi après-midi et sur les contrats s'il n'y a pas de mesures étudiées.

Monsieur Olivier GIRAULT, Directeur national, conclut avoir conscience de ces difficultés, et que l'UNSS peut s'appuyer sur les associations de parents d'élèves où cette aide peut concrètement être apportée.

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, propose de clôturer le conseil d'administration. Ces sujets seront encore évoqués lors de prochaines instances. Monsieur HUBAC souhaite une excellente fin d'année à tous et donne rendez-vous au 6 mars 2023, date de la prochaine instance.

PROJET

Vous trouverez ci-dessous les questions et réponses diverses que nous avons reçues.

Question 1 :

Les élus des AS qui participent aux instances de l'UNSS dans les académies et départements ne sont pas tous indemnisés pour leurs frais de déplacement : soit parce que les services déconcentrés ne proposent pas de remboursement, soit parce que les élus des AS ignorent que cela est possible. Nous souhaitons savoir si cette pratique de remboursement des frais peut être formalisée sur tout le territoire, en proposant un document unique utilisable par tous les services déconcentrés, et porté à la connaissance des élus des AS.

Réponse 1 :

L'article Article II.6.20 du règlement intérieur prévoit « Les fonctions de membres de l'assemblée générale, des Conseils Régionaux, des Conseils Départementaux et des commissions mixtes sont bénévoles. Toutefois le remboursement des frais engagés pour le compte et dans l'intérêt de l'UNSS est possible sur présentation de justificatifs et sur les bases maxima du barème de la fonction publique. »

En conséquence, les élus des AS qui se rendraient à des CD UNSS ou CR UNSS peuvent se faire rembourser leurs frais, sous conditions ci-dessous rappelées.

Question 2 :

La DN UNSS a connu ces derniers mois de nombreux changements. Si les élus des AS comprennent que cette transition a nécessité un délai dans le traitement des dossiers, la mise en place des pistes d'évolution du contrat-licence s'avère indispensable, en particulier pour les AS de lycées. De nombreux collègues ont participé aux enquêtes et réunions sur le sujet sur tout le territoire et nous questionnent régulièrement. Une mise en place pour la rentrée 2023 est-elle envisageable ?

Réponse 2 :

La commission contrat licences s'est réunie et a travaillé à partir de fin mai 2021 et tout au long de l'année scolaire dernière à raison de 6 temps d'échanges en visioconférence. Cette commission a fait un certain nombre de propositions. Chacune de ces propositions a un coût. Pour l'instant, rien n'est décidé et rien n'est acté.

L'ensemble des propositions a été chiffré entre 800 000 € et 1 000 000 € de manque à gagner par an.

Lors de la construction budgétaire pour l'exercice 2023-2024, les différentes propositions seront modélisées pour en connaître l'intérêt immédiat et sur le plus long terme, notamment dans le cadre d'une éventuelle mise en place d'une bourse de soutien pour les jeunes qui ne pourraient pas financer leur licence. Ce point doit être partagé politiquement.

Question 3 :

Dans certaines académies comme l'académie de Corse, une A.S. Volley-ball peut créer un « Club Jeunes » établissant ainsi un lien direct avec une structure de la Fédération Française de Volley-ball (la plupart du temps un club sportif). Ce Club Jeunes permet aux élèves volontaires de bénéficier à moindre coût d'une licence donnant accès non seulement aux entraînements de l'A.S. et aux rencontres/compétitions UNSS (puisqu'elle comprend la licence de l'AS) mais aussi aux entraînements du club sportif parrain ainsi qu'aux compétitions de la Ligue de Volley. L'enseignant de l'AS assure la coordination entre les deux structures.

Les Clubs Jeunes existent-ils dans toutes les académies ? Leur création est-elle possible uniquement avec la FFVB qui a signé une convention nationale avec l'UNSS ou peut-elle concerner toutes les activités physiques, sportives et artistiques ? Quelle communication de cette information peut être envisagée pour favoriser la pratique de nos jeunes partout sur le territoire ?

Réponse 3 :

Le dispositif Club Jeunes permet d'affilier une association sportive scolaire à la FFVolley, à l'aide d'un partenariat entre cette AS et un club de proximité. Les licenciés du Club Jeunes peuvent ainsi bénéficier d'une double appartenance « UNSS / FFVolley » leur permettant de participer aux compétitions et animations des deux fédérations. L'affiliation du Club Jeunes est soumise à l'accord du Président de l'AS, à celui du service départemental UNSS ainsi qu'à celui de la Ligue régionale de volley. Une convention de partenariat doit être établie annuellement lors de chaque réaffiliation du « Club Jeunes ».

- À ce jour, la **FFVolley recense 60 Clubs Jeunes répartis sur l'ensemble du territoire**. La FFVolley va nous communiquer la liste exacte de ces clubs qui ne sont cependant pas tous liés à l'UNSS (certains sont liés à l'UGSEL) ;
- Si des dispositifs similaires existent peut-être avec d'autres fédérations, dans d'autres activités sportives et artistiques, **la création d'un « Club Jeunes » n'est possible qu'avec la FFVolley qui est à l'initiative de la création de ce dispositif** ;
- **Une communication UNSS / FFVolley au sujet des Clubs Jeunes n'a pas été envisagée à ce jour**. Néanmoins, cette opportunité est à l'étude avec la vice-présidente de la FFVolley en charge du développement.

Question 4 : Budgets prévisionnels des services UNSS en territoire

La nouvelle méthode de pilotage budgétaire laisse les cadres UNSS face à de nombreuses interrogations. Ils et elles souhaitent obtenir de la part de la direction nationale l'engagement d'une avance suffisante et chiffrée pour organiser l'activité annuelle « habituelle » de leur service, de façon à pouvoir l'inscrire dans les tableaux prévisionnels.

De la même manière, ils et elles souhaitent qu'un fonds de roulement, adapté à leur situation, soit fixé. Nous avons fait remonter cette demande lors de notre réunion préparatoire avec la direction nationale et l'avons envoyée en question diverse. Nous y reviendrons probablement tout à l'heure.

Réponse 4 :

En cas de besoin de trésorerie d'un service, ces versements se poursuivront en fonction des besoins de trésorerie. Comme expliqué jusqu'à présent, nous invitons les services à faire savoir leur besoin de trésorerie en précisant la situation actuelle, ainsi que les besoins à couvrir. De notre côté, nous regardons le solde bancaire ainsi que la compta locale sur plusieurs années. En fonction du besoin, nous faisons un virement dans la semaine et portons l'information le cas échéant au service régional.

La DN, actuellement déficitaire car porteuse de nombreux coûts (salaires, opuss...), et plus largement l'UNSS, n'abandonnera pas un service. Pour autant, les versements de cash sont conditionnés au réel besoin de trésorerie. (cf. ci-dessus)

Question 5 : Budget prévisionnel 2023-2024 de la DN

Nous aimerions avoir la date de la prochaine instance qui traitera des questions budgétaires ainsi que celles des réunions de la commission « contrat-licences ».

Réponse 5 :

Cf. Réponse 2.